

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 mai 2013

SÉPARATION ET RÉGULATION DES ACTIVITÉS BANCAIRES - (N° 838)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CF94

présenté par
Mme Berger, rapporteure

ARTICLE 18

A l'alinéa 18,

substituer aux mots:

"mêmes obligations d'informations",

les mots:

"obligations prévues au présent article".

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.